



**Rapport annuel
Sur le prix et la qualité du service public
De l'eau potable**

Année 2014

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2014, présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

1- CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	3
MODE DE GESTION DU SERVICE.....	3
ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	3
NATURE DES RESSOURCES EN EAU.....	3
VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE.....	3
LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS).....	3
2- TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE.....	4
MODALITES DE TARIFICATION.....	4
FACTURE D'EAU TYPE.....	4-5
RECETTES.....	5
3- FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	5
BRANCHEMENTS EN PLOMB.....	5
ETAT DE LA DETTE DU SERVICE.....	5
AMORTISSEMENTS.....	5
PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX.....	5
PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	6
4- INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	6
QUALITE DE L'EAU.....	6
INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE.....	6
RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION.....	6
INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES.....	6
INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU.....	6
TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE.....	6
INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU.....	7
5- ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU.....	7
ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE.....	7
OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT).....	7

1- Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal

Commune de Vienne-en-Val :

Compétences liée au service

Production

Traitement

Distribution

Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie

C'est une régie avec un contrat de service passé le 04/06/2009 entre la Commune et le groupement SEIT/LYONNAISE DES EAUX

Château d'eau

- Nom du prestataire : SEIT (Groupement SEIT / LYONNAISE DES EAUX)
- Date de début de contrat : 04/06/2009
- Date de fin de contrat : extension au 04/06/2015
- Missions du prestataire : maintenance production eau station de pompage eau potable

Réseau d'eau

- Nom du prestataire : LYONNAISE DES EAUX (Groupement SEIT / LYONNAISE DES EAUX)
- Date de début de contrat : 04/06/2009
- Date de fin de contrat : extension au 04/06/2015
- Missions du prestataire : maintenance du réseau de distribution d'eau potable. Le prestataire s'engage à mettre à disposition de la Commune, ses équipes d'intervention spécialisées dotées du matériel adéquat.

Estimation de la population desservie

Le service public d'eau potable dessert environ 1900 habitants (Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée).

Nature des ressources en eau

Les ressources de la Commune sont les suivantes :

	Débit nominal (m ³ /h)	Prélèvement autorisé (m ³ /j)	Volume prélevé (m ³ /an)
Forage n°1	75		110 022

Nombre d'abonnements

Abonnés domestiques	870
---------------------	-----

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Volumes vendus au cours de l'exercice

	Volumes vendus (m ³ /an)
Aux abonnés domestiques	83 650

Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 46,914 kilomètres.

2- Tarification de l'eau et recettes du service

Modalités de tarification

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants :

	Rémunération du service	1 ^{er} janvier de l'exercice
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement *	
	- Ø 15 ou 20	26 €
	- Ø 30	28 €
	- Ø 40	31 €
	Le m ³	0,91 €
Tarif professionnel	0 à 100 m ³	0,91 €
	Au-delà de 100 m ³	0,30 €
Taxes et redevances		
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	4 109€

* Cet abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- ❖ Délibération n°2014/026 du 07/03/2014 fixant les tarifs du service de l'eau potable.
- ❖ Délibération n°2012/086 du 14/12/2012 fixant le tarif des locations de compteurs.

Facture d'eau type

Les composantes de la facture d'eau d'un ménage de référence (120 m³) sont les suivantes :

	Collectivité	Taxe et redevances
1 ^{er} janvier de l'exercice 2014	164,00 €	
Part collectivité	135,20 €	28,80 € (redevance pollution)
❖ Dont montant non proportionnel au volume	26,00 €	
❖ Montant non proportionnel (%)	19,23 %	
1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport	164,00 €	
Part collectivité 2015	135,20 €	28,80 € (redevance pollution)
❖ Dont montant non proportionnel au volume	26,00 €	
❖ Montant non proportionnel (%)	19,23 %	

Les composantes se décomposent en part proportionnelle et en part non proportionnelle (par fixe). Le rapport de la part non proportionnelle sur la somme de la facture devant être inférieure à 50% pour les communes rurales et les EPCI dont les communes rurales représentent plus de 50% de la population totale, 40% pour les autres collectivités. Ces valeurs passent respectivement à 40% et 30% (à compter du 1^{er} janvier 2010).

La part non proportionnelle comprend :

- la location du compteur : 26 euros pour un compteur de Ø 20

La Commune verse également la redevance prélèvement sur la ressource en eau.

Pour chaque élément ayant évolué depuis l'exercice précédent il faut présenter les éléments explicatifs :

Travaux et entretien 2014

- **Entretien et réparation** : 14 599,21 € TTC (remplacement d'une pompe)

Recettes

	Année n
Ventes d'eau (eau + abonnement)	96 167 €

3- Financement des investissements

Branchements en plomb

Branchements	
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	Néant
Nombre de branchements en plomb restant à changer au 1 ^{er} janvier de l'année de présentation du rapport	Néant
Pourcentage de branchements en plomb changés dans l'année par rapport au nombre total de branchements en plomb	Néant
Pourcentage de branchements en plomb restant à changer au 1 ^{er} janvier de l'année de présentation du rapport, par rapport au nombre total de branchements en plomb	Néant

Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre	44 073 €
Montant remboursé durant l'exercice	
❖ Dont en capital	6 296,14 €
❖ Dont en intérêts	2 551,83 €

Amortissements

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Amortissement	Montant des amortissements
Réseaux/compteurs/Installations	44 042 €
Subventions reçues	16 390 €

4- Indicateurs de performance

Qualité de l'eau

Si le service dessert moins de 5 000 habitants et produit moins de 1 000 m³ par jour

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes
Microbiologie	15	0
Paramètres physico-chimiques	15	0

Ces valeurs portent sur les eaux distribuées, et dans le cadre du contrôle sanitaire.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 60%.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

20 points : mise à jour du plan au moins annuelle.

Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

+10 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;

+10 : connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;

+10 : localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;

+10 : localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;

Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompes... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.

Sur les points suivants, les objectifs fixés ne sont pas atteints :

+10 : localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;

+10 : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements ;

+10 : existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;

+10 : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.

Rendement du réseau de distribution

Volume produit	110 022 m ³
Volume importé	0 m ³
Volume exporté	0 m ³
Volume mis en distribution	110 022 m ³
Eaux consommées non facturées (purges et pertes)	26 372 m ³
Volume comptabilisé	83 650 m ³

Le rendement du réseau de distribution est de 76 %

Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire de pertes en réseau est de 1,30 m³/km/jour (chiffre incluant les volumes consommés en purge, arrosage de l'ordre de 20 % des pertes totales et à noter la présence sur le territoire de la Commune de Mai à Novembre des gens du voyage stationnés dans la ZA St-Germain avec leurs caravanes.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable.

Il n'est pas prévu de renouvellement des réseaux en place.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 100 %.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

0 % : aucune action ;

20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ;

40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;

50 % : dossier déposé en préfecture

60 % : arrêté préfectoral ;

80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;

100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

5- Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau :

Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créances au cours de l'exercice.